

Le compostage collectif

Si vous résidez en logement collectif avec espaces verts, il est tout à fait envisageable d'installer un point de compostage au sein de votre résidence.



©CÉDRIC DAYA / 126 MÉDIA



Aujourd'hui, près de **33 résidences** sont déjà équipées sur l
e territoire et compostent quotidiennement leurs biodéch
ets !

Composter à plusieurs !

La pratique du compostage collectif va vous permettre de réduire votre production d'ordures ménagères mais également de valoriser les déchets des espaces verts. Ce projet collectif a également un véritable impact sur la convivialité entre voisins.

Pour assurer sa mise en place et optimiser son fonctionnement de façon durable, le Syndicat Emeraude propose un accompagnement : étude de faisabilité du projet, fourniture de composteurs à prix réduit et formation gratuite des résidents.

Vous êtes intéressés ? Contacter le service prévention.

CONTACT



SERVICE PRÉVENTION

 01 34 11 92 91

 172, chaussée Jules César
95130 Le Plessis Bouchard

 [Courriel](#)

 [VOIR LA FICHE](#)



(<https://www.syndicat-emeraude.fr/>)

SYNDICAT EMERAUDE

172, Chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

📞 01 34 11 92 92



URL de la page: https://www.syndicat-emeraude.fr/le-compostage-collectif?is_pdf=true